

COMITÉ SYNDICAL
Mardi 1^{er} juillet 2025 à 19H30
Au siège d'Organom – Salle du comité
216, Chemin de la Serpoyère – 01440 VIRIAT

• **Ordre du jour :**

- 1. Approbation du compte-rendu du Comité syndical du 1^{er} avril 2025
- 2. Rapport d'activités 2024
- 3. Approbation de l'adhésion du Syndicat mixte de CROCU à ORGANOM
- 4. Délibération cadre Activités de stockage
- 5. Approbation du choix du scénario « transfert de compétences »
- 6. Décision modificative n°1/2025
- 7. Contrat territorial pour les articles de bricolage et de jardin (ABJ) avec les éco-organismes agréés
- 8. Avis sur la révision du PLU de Vaux
- 9. Compte-rendu des décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations
- 10. Questions et informations diverses

En annexe : Etude d'impact de l'adhésion du syndicat mixte de CROCU à Organom (ci-dessous)

ETUDE D'IMPACT DE L'ADHÉSION DU SYNDICAT MIXTE DE CROCU A ORGANOM

Rapport d'étude

TABLE DES MATIÈRES

1. Présentation du Syndicat mixte de CROCU
2. Etat des lieux du SM de CROCU (période 2022-2024)
 - 2.1 Présentation des aspects techniques et mode de gestion
 - 2.2 Présentation des aspects ressources humaines et juridiques
 - 2.3 Présentation des aspects financiers et bilanciers
3. Impacts de l'adhésion du Syndicat mixte de CROCU à ORGANOM
 - 3.0 Méthodologie de travail
 - 3.1 Hypothèses techniques
 - 3.2 Hypothèses financières
 - 3.3 Evolution des montants nécessaires à l'équilibre de l'ancien site à l'horizon 2038
 - 3.4 Impacts financiers pour Organom
 - 3.5 Projection des contributions de GBA et de la CCBS



1 • PRÉSENTATION DU SYNDICAT MIXTE DE CROCU

1. PRESENTATION DU SYNDICAT MIXTE DE CROCU

INTÉGRATION DE CROCU AU SEIN DU PAYSAGE D'ORGANOM

➤ Le SM de CROCU : un des syndicats du Département de l'Ain en charge des déchets ménagers

Composition du SM de CROCU :

- **Grand Bourg Agglomération** (GBA) pour le nord ouest du territoire
- et **CC Bresse et Saône** (secteur Nord)

Compétence du SM de CROCU :

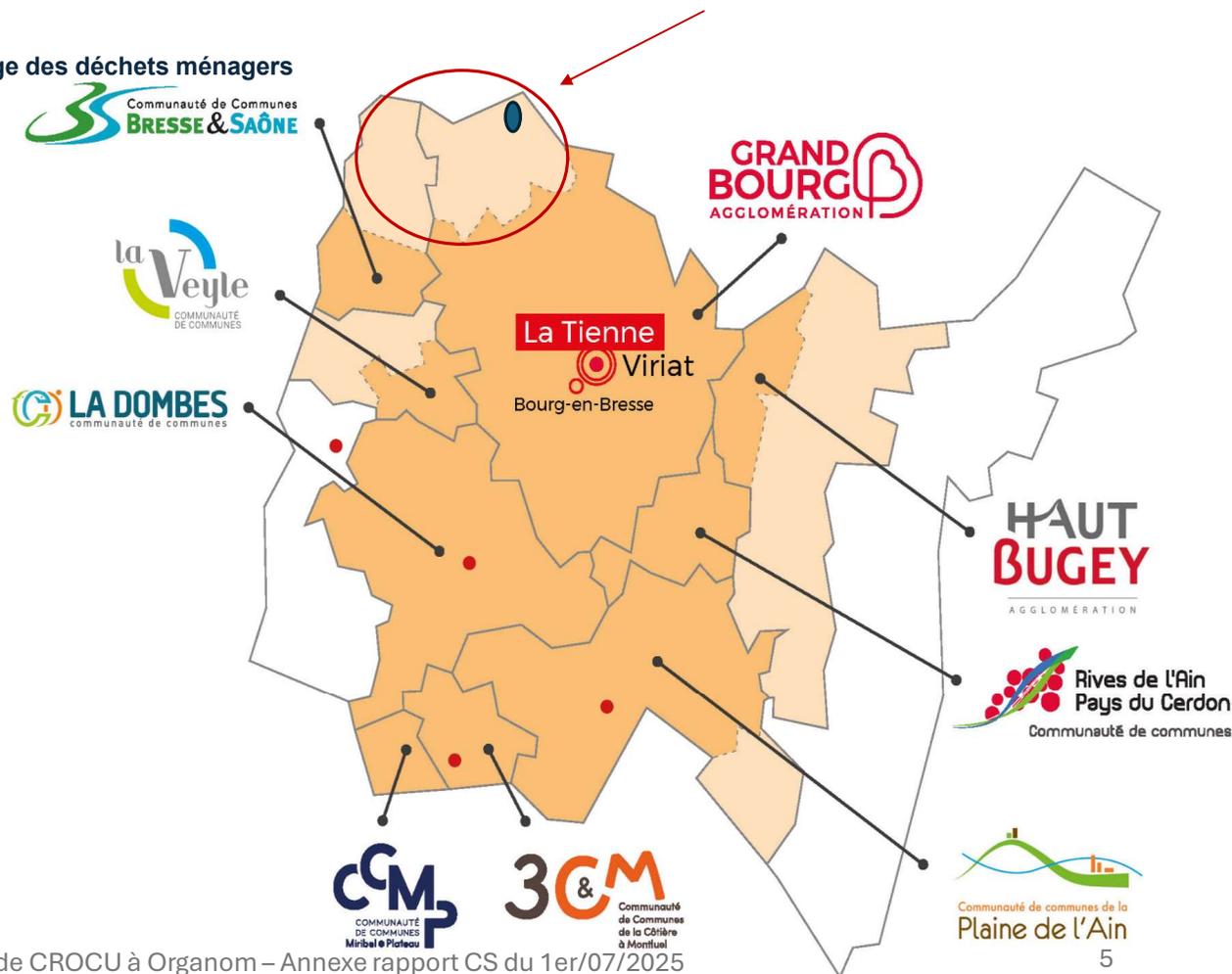
- Réalisation et gestion d'une installation de traitement des déchets assimilés pour l'ensemble du secteur ;
- Réalisation et gestion d'une installation de traitement des déchets fermentescibles et déchets verts
- Réaménagement de l'ancien dépôt ;
- Aménagement final du site

Il est spécifié dans les statuts du Syndicat que :

- « la gestion et les investissements des collectes des déchets ménagers, du tri sélectif et des déchetteries restera de la compétence des EPCI membres du Syndicat Mixte »

CROCU

Saint Trivier-de-Courtes



2 • ETAT DES LIEUX DU SM DE CROCU (PÉRIODE 2022-2024)

- 2.1 Présentation des aspects techniques et mode de gestion
- 2.2 Présentation des aspects ressources humaines et juridiques
- 2.3 Présentation des aspects financiers et bilanciers

2.1 PRÉSENTATION DES ASPECTS TECHNIQUES ET MODE DE GESTION

➤ Installations gérées par le SM CROCU et mode de gestion en cours

Installations concernées	Flux de déchets concernés	Capacité en tonnage d'accueil annuel	Mode de gestion	Titulaire du contrat	Date de fin de contrat	Valeur annuelle en € HT
Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND)	- Ordures Ménagères et assimilés pour CCBS (ex CC Canton de Pont de Vaux) et GBA (ex CC Canton St Trivier de Courtes) - Gravats, encombrants et déchets de plâtres issus des 2 déchetteries du territoire concerné*	4000t (hors apport de gravats réemployés en sous couche ou pour recouvrement)	Marché d'exploitation	SERPOL pour exploitation	01/12/2028 (dont décembre 2026 ferme)	197 965,00 €
Unité de traitement des lixiviats et jus de compostage	Traitement des effluents du bassin de stockage des lixiviats (ISDND) et des jus issus de la plateforme de compostage	2 555m3 minimal	Marché d'exploitation pour la maintenance	SERPOL pour exploitation SARL Guiullemot TP pour le transport SUEZ pour le traitement en STEP de Mâcon	30/05/2028	66 239,00 €
Plate forme de compostage (fermée depuis le 1/11/2024)	- Déchets Verts des 2 déchetteries du territoire concerné *	2000t	Arrêt de la plateforme depuis le 1/11/2024	Non concerné		

* : Saint Trivier de Courtes (GBA) et Pont de Vaux (CCBS)

- L'ISDND et la plate forme de compostage des déchets verts ont **été créées et mises en service le 8 juillet 2004**. L'unité de traitement des lixiviats et des jus de compostage a été mises en service en octobre 2023. Depuis le 1^{er} novembre 2024, la plateforme de compostage fait l'objet d'une cessation d'activité.
- A noter que les déchets réceptionnés sur les deux sites proviennent exclusivement des deux membres du Syndicat Mixte. A noter que l'autorisation préfectorale (du 20/06/2003) autorise la provenance de tonnages des EPCI extérieurs ou de sociétés uniquement dans la limite du vide de fouille disponible (soit selon l'AP, environ 4 000t/an et en 2024 : 1 635t seulement) et seulement en cas de défaillance d'une installation de traitement, après accord du SM et de l'inspecteur des installations classées

Etude d'impact de l'adhésion du Syndicat Mixte de CROCU à Organom – Annexe rapport CS du 1er/07/2025



2.1 PRÉSENTATION DES ASPECTS TECHNIQUES ET MODE DE GESTION

➤ Flux, tonnages et quote part d'habitants au global du Syndicat Mixte

Flux / tonnes : ISDND	2022	2023	2024	Evol moyenne annuelle
OMR	2737,46t	2100,44t	1690,58t	-21,41%
Encombrants	728,80t	695,84t	674,34t	-3,81%
Gravats	865,74t	778,08t	726,56t	-8,39%
Platres	21,02t	0,00t	0,00t	-100,00%
TOTAL	4353,02t	3574,36t	3091,48t	-15,73%
<i>Evol annuelle</i>		<i>-17,89%</i>	<i>-13,51%</i>	

Flux / tonnes : Plate forme de compostage	2022	2023	2024 (sur 10 mois)	Evol moyenne annuelle
Déchets verts	1208,06t	1340,94t	1243,74t	1,47%
<i>Evol annuelle</i>		<i>11,00%</i>	<i>-7,25%</i>	

Nombre d'habitants (source INSEE / DOB 2025)	2022	2023	2024	Evol moyenne annuelle
Grand Bourg Agglomération	6414	6390	6359	-0,43%
CC Bresse et Saône	10292	10377	10361	0,33%
TOTAL	16706	16767	16720	0,04%
<i>Evol annuelle</i>		<i>0,37%</i>	<i>-0,28%</i>	

- Les **tonnages enfouis sur la période 2022 à 2024 diminuent d'environ 16%** par an en moyenne. Il est à noter :
 - Une forte diminution des OMR
 - Une disparition du plâtre
- A l'inverse des tonnages au sein de l'ISDND, les **tonnages sur la plateforme de compostage évoluent de +1,5%/an** en moyenne
 - Une année 2023 en forte hausse de 11%
 - Une année 2024 tronquée sur 10 mois seulement mais semble t il sur la même dynamique
- Enfin, **une population qui reste stable** sur la période avec néanmoins le territoire de GBA constatant une légère diminution de la population compensée par la légère hausse de la CCBS



2.1 PRÉSENTATION DES ASPECTS TECHNIQUES ET MODE DE GESTION

➤ Flux, tonnages et quote part d'habitants par EPCI membres

GBA

Flux / tonnes : ISDND	2022	2023	2024	Evol moyenne annuelle
OMR (GBA)	1037,64t	981,10t	846,08t	-9,70%
Encombrants (GBA)	248,22t	206,68t	171,60t	-16,85%
Gravats (GBA)	290,66t	200,68t	197,32t	-17,61%
Platres (GBA)	8,70t	0,00t	0,00t	-100,00%
TOTAL (GBA)	1585,22t	1388,46t	1215,00t	-12,45%
<i>Evol annuelle</i>		-12,41%	-12,49%	

Flux / tonnes : Plate forme de compostage	2022	2023	2024 (sur 10 mois)	Evol moyenne annuelle
Déchets verts (GBA)	335,12t	291,16t	293,10t	-6,48%
<i>Evol annuelle</i>		-13,12%	0,67%	

- Une diminution des tonnages en % plus important pour les flux des encombrants et des gravats que les OMR
- Des tonnages de déchets verts fluctuants avec une année 2024 en reprise par rapport à 2023

CCBS

Flux / tonnes : ISDND	2022	2023	2024	Evol moyenne annuelle
OMR (CCBS)	1699,82t	1119,34t	844,50t	-29,51%
Encombrants (CCBS)	480,58t	489,28t	502,74t	2,28%
Gravats (CCBS)	575,08t	577,40t	529,24t	-4,07%
Platres (CCBS)	12,32t	0,00t	0,00t	-100,00%
TOTAL (CCBS)	2767,80t	2186,02t	1876,48t	-17,66%
<i>Evol annuelle</i>		-21,02%	-14,16%	

Flux / tonnes : Plate forme de compostage	2022	2023	2024 (sur 10 mois)	Evol moyenne annuelle
Déchets verts (CCBS)	872,94t	1049,78t	950,64t	4,36%
<i>Evol annuelle</i>		20,26%	-9,44%	

- Une situation à l'inverse de GBA avec une baisse moyenne annuelle très forte de 30%/an en moyenne des OMR
- Des tonnages de déchets verts à l'inverse de GBA avec une forte hausse en 2023 et une stagnation en 2024



2.2 PRÉSENTATION DES ASPECTS RESSOURCES HUMAINES ET JURIDIQUES

↳ Un faible volume d'ETP sur le site de CROCU

- Depuis 2018, le SM de CROCU dispose de seulement un agent à temps plein

Valorisation RH	Nombre en ETP	Titulaire/contractuel	Quotité temps de travail	Catégorie
Directeur du site	1	Titulaire	100%	Cat B (Technicien Principal 2e Cl)

↳ Autres contrats en cours que ceux d'exploitation des sites et des contrats de prêts

Objet des autres contrats (hors dette et hors installations)	Titulaire	Type de contrat	Fin de contrat	Valeur annuelle en € HT
Contrôle annuel de la Torchère	PRODEVAL SAS	Accord cadre avec minimum et maximum	déc-25	1 900,00 €
Contrôle annuel du portique de détection de radioactivité	AM2C	Accord cadre avec minimum et maximum	déc-25	395,00 €
Contrat d'assurance Villassur - Plan d'assurance des collectivités	Groupama	Contrat annuel	déc-25	2 528,46 €
Contrat d'assurance (Responsabilité et dommages environnement)	Groupama RAA	Contrat annuel	déc-25	4 200,00 €
TOTAL Valorisation				9 023,46 €

- Au delà des trois contrats de marché d'exploitation pour l'ISDND, la plateforme de compostage et la gestion des lixiviats et jus de compostage, le SM CROCU dispose de 4 autres contrats en lien avec son activité (et en dehors des contrats de prêts).
- A noter que les 4 contrats arrivent à terme à fin 2025 et nécessiteront un renouvellement (Organom devra alors travailler le SM de CROCU pour anticiper le renouvellement)



2.3 PRÉSENTATION DES ASPECTS FINANCIERS ET BILANCIELS

➤ Présentation globale de la situation financière du SM de CROCU sur les trois dernières années

K€	2022	2023	2024
Dépenses Réelles de fonctionnement (hors charges financières et exceptionnelles)	880 k€	747 k€	807 k€
Recettes Réelles de fonctionnement (hors produits de cession)	924 k€	984 k€	940 k€
EPARGNE DE GESTION	44 k€	237 k€	133 k€
Charges financières	9 k€	30 k€	35 k€
EPARGNE BRUTE	35 k€	206 k€	98 k€
Remboursement en capital	73 k€	101 k€	116 k€
EPARGNE NETTE	-38 k€	105 k€	-18 k€
Recettes réelles d'investissement (hors emprunt nouveau)	7 k€	128 k€	139 k€
Dépenses d'équipement (hors rbst capital)	79 k€	858 k€	k€
Emprunt nouveau	k€	760 k€	k€
RESULTAT DE L'EXERCICE	-107 k€	115 k€	110 k€
Report n-1	108 k€	2 k€	117 k€
SOLDE GLOBAL CLOTURE	2 k€	117 k€	227 k€
Restes à réaliser	10 k€	k€	k€
SOLDE GLOBAL DISPONIBLE	11 k€	117 k€	227 k€
Encours de dette au 31/12	417 k€	1 076 k€	959 k€
Capacité de désendettement en années	11,8	5,2	9,8
Seuil prudentiel	10	10	10

- La situation financière à fin 2024 amène à une certaine vigilance du budget (en attendant 2025)
 - L'épargne nette est négative : -18k€, l'épargne brute ne permet pas de rembourser la totalité de la dette
 - La capacité de désendettement est de 10 ans, soit le seuil prudentiel
- L'analyse de l'atterrissage du BP 2025 permettra de constater si la situation s'améliore. Le BP 2025 affiche un niveau de travaux de 150k€, absorbable sans recours à l'emprunt et finançable avec le fonds de roulement. Toutefois, il faudra être vigilant que la trésorerie in fine a fin 2025 puisse contenir les provisions pour charges de fin d'exploitation



2.3 PRÉSENTATION DES ASPECTS FINANCIERS ET BILANCIELS

➤ Focus sur des Dépenses réelles de fonctionnement

DRF en K€	2022	2023	2024
TOTAL charges à caractère général	805 k€	670 k€	733 k€
<i>Dont contrat prestation de service</i>	<i>449 k€</i>	<i>374 k€</i>	<i>457 k€</i>
<i>Dont TGAP</i>	<i>270 k€</i>	<i>202 k€</i>	<i>138 k€</i>
Charges de personnel	53 k€	58 k€	56 k€
Autres charges de gestion courante	21 k€	18 k€	18 k€
Charges financières	9 k€	30 k€	35 k€
Charges exceptionnelles	7 k€	7 k€	k€
Provisions	13 k€	13 k€	13 k€
TOTAL dépenses réelles de fonctionnement	909 k€	797 k€	855 k€

- Les dépenses réelles de fonctionnement sont composées principalement de quatre grands postes à savoir :
 - **Les charges à caractère général qui évoluent en fonction**
 - des tonnages et du contrat de prestation de service : une forte baisse est constatée en 2023 du fait des tonnages en forte baisse également. A contrario, malgré la baisse des tonnages en 2024, les coûts de prestation sont en augmentation du fait de la prise en compte pour une année pleine de la maintenance de la station de traitement des lixiviats et des jus de compostage
 - Des tonnages et de la TGAP en baisse au regard des tonnages sur 2023 et 2024 malgré une hausse de la TGAP à la tonne sur cette période
 - **Des charges de personnel concernant l'unique agent du Syndicat ;**
 - **Des charges financières**
 - Qui augmentent sensiblement à compter de 2023 du fait de la création et le financement de la station de traitement des lixiviats
 - **Des Provisions :**
 - le Syndicat Mixte a mis en place, depuis 2006, une provision de 13 347,36€ dans le cadre de l'aménagement final du site de CROCU. Au 31/12/2024, la provision totale s'élève à **253 599,84€** pour **un coût estimé de réhabilitation de 400k€ environ d'investissement**



2.3 PRÉSENTATION DES ASPECTS FINANCIERS ET BILANCIELS

➤ Focus sur les recettes réelles de fonctionnement / Modalités de financement du Syndicat

RRF en K€	2022	2023	2024
Produits des services	1 k€	1 k€	1 k€
Subventions des EPCI membres	912 k€	972 k€	933 k€
<i>Dont GBA</i>	336 k€	354 k€	373 k€
<i>Dont CCBS</i>	576 k€	618 k€	560 k€
Autres recettes de gestion courante	12 k€	11 k€	6 k€
Recettes exceptionnelles	23 k€	k€	3 k€
TOTAL dépenses réelles de fonctionnement	947 k€	983 k€	942 k€

- Les recettes réelles de fonctionnement sont composées quasi exclusivement des participations versées par les deux membres du syndicat
 - Les participations représentent entre 2022 et 2023 environ 36% pour GBA et 63% pour la CCBS
 - **A compter de la délibération en date du 21 décembre 2023**, les modalités de participations des membres ont été revues sur la base de la population à savoir
 - Pour GBA : 40% de la population du CROCU
 - Pour la CCBS : 60% de la population du CROCU
- Les nouvelles modalités de contributions ne dépendent plus des tonnages apportés par chaque membre mais au regard du besoin de financement et en fonction de la population



2.3 PRÉSENTATION DES ASPECTS FINANCIERS ET BILANCIELS

➤ Focus sur la section d'investissement

Modalités de financement des investissements en k€	2022	2023	2024
Total dépenses d'équipement	79 k€	858 k€	k€
Ressources mobilisées	-28 k€	973 k€	110 k€
<i>Emprunts</i>	<i>k€</i>	<i>760 k€</i>	<i>k€</i>
<i>Ressources propres investissements</i>	<i>7 k€</i>	<i>128 k€</i>	<i>139 k€</i>
<i>Solde de fonctionnement minoré remb en K</i>	<i>-35 k€</i>	<i>85 k€</i>	<i>-29 k€</i>
<i>Apport au FDR (+)/prélèvement FDR (-)</i>	<i>-107 k€</i>	<i>115 k€</i>	<i>110 k€</i>
Rappel Fonds de roulement n-1	108 k€	2 k€	117 k€

- L'année 2022 constate un prélèvement de la quasi-totalité du fonds de roulement afin de financer les dépenses d'équipement et le remboursement en capital de la dette : les flux réels ne couvrent pas le remboursement en capital de la dette
- L'année 2023 constate un apport au fonds de roulement avec un recours à l'emprunt à hauteur de 760k€ permettant de couvrir les investissements liés à la station de traitement des lixiviats et d'abonder le fonds de roulement
 - Le solde de fonctionnement après remboursement en capital de la dette est également positif grâce à une hausse des contributions
- **Enfin l'année 2024 ne mobilise pas de ressources pour financer des investissements. Le fonds de roulement à fin 2022 de 117k€ est alors abondé à hauteur de 110k€ pour arriver à un fonds de roulement à fin 2024 de 227k€**



2.3 PRÉSENTATION DES ASPECTS FINANCIERS ET BILANCIELS

➤ Focus sur la formation du résultat des trois dernières années

Formation du résultat	2022	2023	2024
Résultat de la section de fonctionnement de l'année	-78 k€	90 k€	-17 k€
Résultat de la section d'investissement de l'année	-29 k€	25 k€	128 k€
Solde de l'année	-107 k€	115 k€	110 k€
Report n-1	108 k€	2 k€	117 k€
Fonds de roulement	2 k€	117 k€	227 k€

- L'année 2022 constate un déficit important compensé intégralement par le report de l'année 2021, permettant au Syndicat d'être à l'équilibre
- L'année 2023 reconstruit le fonds de roulement du Syndicat avec un résultat de l'année de 115k€ formé pour une grosse partie par le résultat de fonctionnement
- L'année 2024 constate un résultat global positif venant améliorer le fonds de roulement. Toutefois, il est à noter que
 - Le résultat de la section de fonctionnement de l'année est déficitaire : les recettes de l'année ne couvrent pas les charges de l'année
 - Le résultat d'investissement, grâce au FCTVA lié aux investissements de 2023 permettent d'améliorer le fonds de roulement



2.3 PRÉSENTATION DES ASPECTS FINANCIERS ET BILANCIELS

➤ Focus sur la dette du SM de CROCU

Focus dette en k€	2022	2023	2024
Intérêts de la dette	9 k€	30 k€	35 k€
Remboursement en capital	73 k€	101 k€	116 k€
Capital restant du	417 k€	1 076 k€	959 k€

Répartition de la dette	31/12/2024
Nombre de banque	3
Nombre de contrat	10
Travaux concernés (CRD restant)	
<i>Unité traitement des lixiviats</i>	693 k€
<i>CSDU Alvéoles 3 et 4</i>	228 k€
<i>Barrières automatiques</i>	21 k€
<i>Travaux réaménagement ancien dépôt</i>	18 k€

- Le Syndicat mixte dispose de 10 contrats de prêt auprès de 3 banques différentes (Banque populaire/Caisse d'épargne et Crédit Agricole)
- L'encours de dette à fin 2024 concerne principalement l'unité de traitement des lixiviats pour 693k€ soit environ 72% de l'encours
- L'encours est composé de 8 contrats à taux fixe et 2 contrats à taux variables



2.3 PRÉSENTATION DES ASPECTS FINANCIERS ET BILANCIELS

➤ Présentation du bilan du Syndicat Mixte et des ratios (FDR/BFR et trésorerie)

- Un fonds de roulement à fin 2024 confortable de 480k€
- Un excédent en fonds de roulement de 63k€
- Une trésorerie importante à hauteur de 546k€ permettant de couvrir les 253k€ de provisions réalisées pour la fin d'exploitation

ACTIF NET en k€	31/12/2024	PASSIF en k€	31/12/2024
Immobilisations incorporelles (nettes)	8,5 k€	Dotations	
Terrains en toute propriété	145,2 k€	Fonds globalisés	
Constructions en tout propriété	985,5 k€	Réserves	394,2 k€
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées		Différences sur réalisations d'immobilisations	44,3 k€
Réseaux, installations, voirie	328,3 k€	Report à nouveau	101,7 k€
Autres immobilisations corporelles	131,0 k€	Résultat de l'exercice	-17,2 k€
Immobilisations corporelles en cours	503,8 k€	Subventions transférables	852,5 k€
Total immobilisations corporelles (nettes)	2 093,9 k€	Subventions non transférables	
Immobilisations financières (autres créances)	5,4 k€	Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermant et du remettant	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	2 107,8 k€	Autres fonds propres	
Stocks		TOTAL FONDS PROPRES	1 375,5 k€
Créances	1,1 k€	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	253,6 k€
Valeurs mobilières de placement		Dettes financières à long terme	962,6 k€
Disponibilités	546,6 k€	Fournisseurs	63,4 k€
Autres actifs circulant		Autres dettes à court terme	,4 k€
TOTAL ACTIF CIRCULANT	547,6 k€	Total dettes à court terme	63,8 k€
Comptes de régularisations		TOTAL DETTES	1 280,0 k€
		Comptes de régularisation	
TOTAL ACTIF	2 655 k€	TOTAL PASSIF	2 655 k€

En k€	31/12/2024
Fonds de roulement	483,9 k€
Besoin en fonds de roulement	-62,7 k€
Trésorerie	546,6 k€



3 • IMPACTS DE L'ADHESION DU SYNDICAT MIXTE DE CROCU À ORGANOM

3.0 Méthodologie de travail gestion

3.1 Hypothèses techniques

3.2 Hypothèses financières

3.3 Evolution des montants nécessaires à l'équilibre de l'ancien site à horizon 2038

3.4 Impacts financiers pour Organom

3.5 Projection des contributions de GBA et de la CCBS

3.0 MÉTHODOLOGIE DE TRAVAIL

➤ Méthodologie retenue afin d'évaluer les impacts de l'adhésion du SM de CROCU à Organom

- Les **impacts sont estimés** pour
 - Organom, du fait de la reprise des installations du SM de CROCU
 - Les deux membres de l'actuel Syndicat Mixte de CROCU à savoir GBA et la CCBS

- **Postulat de départ** concernant le site et l'exploitation du SM de CROCU après adhésion à Organom
 - Il a été retenu qu'Organom prendrait la charge de l'exploitation du site ainsi que la post exploitation même après l'adhésion du SM de CROCU à Organom

 - Ainsi, les deux membres du SM de CROCU contribueraient à Organom (notamment pour la contribution à l'habitant et pour les tonnages traités à OVADE) à hauteur de leur population et des tonnages apportés en fonction des flux de tonnages **dès lors que les tonnages d'OMR seront apportés sur le site d'OVADE**

- **Construction d'une prospective financière pour le périmètre du SM de CROCU post adhésion**
 - Il a été établi une prospective financière à horizon 2038 (date d'échéance des contrats de prêt) pour le SM de CROCU afin d'identifier tous les coûts liés au site repris par Organom

 - La durée de la prospective est de **2025 à 2038**. Il est à noter que l'Autorisation Préfectorale pour le site de l'ISDND est valable jusqu'à mi 2033



3.1 HYPOTHESES TECHNIQUES GENERALES

➤ Hypothèses techniques générales

Phasages	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038
Phasage pour les Déchets OMR	Poursuite ISDND CROCU	Apport des tonnages à OVADE sur le site d'Organom - Coût de transport à prévoir en sus											
Phasage pour les déchets encombrants	Poursuite ISDND CROCU	Apport des tonnages à l'ISDND sur le site d'Organom - Coût de transport à prévoir en sus											
Phasage pour les déchets Gravâts	Accueil des Gravâts de GBA et CCBS + autres clients dans le cadre de l'ISDI (capacité 6 000t/an)							Apport à ISDND de la Tienne suite à fin exploitation ISDI					

- **Pour les déchets OMR et encombrants : deux phases sont identifiées à savoir :**
 - Pour l'année 2026 : poursuite des apports de tonnages au sein de l'ISDND de Crocu avec le contrat actuel, prenant fin au 31/12/2026
 - Pour les années 2027 – 2038 : Apport des tonnages à Organom sur le site d'OVADE et ISDND pour les encombrants
- **Pour les déchets Inertes / Gravâts : deux phases sont identifiées à savoir**
 - Pour la période 2026 à mi 2033 : le site est en cours de qualification pour pouvoir devenir une ISDI (uniquement pour la nouvelle Alvéole n°4) et permettant d'accueillir les gravâts de GBA et la CCBS durant cette période. En sus, la capacité nominale étant de 6 000t/an, le delta sera apporté par d'autres clients privés (non identifiés à ce jour)
 - Pour la période mi 2033 à 2038 : Apport des tonnages à l'ISDND de la Tienne suite à la fermeture du site de CROCU
- **A noter :**
 - **Pour les OMR et les encombrants, à partir de 2027, il sera nécessaire de prévoir des surcoûts (non chiffrés à ce stade) pour le coût de transport des OMR et des encombrants entre les territoires et le site d'Organom**



3.1 HYPOTHESES TECHNIQUES GENERALES

➤ Hypothèses techniques générales

Tonnages par flux de déchets	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038
OMR (GBA et CCBS)	1 632t	1 567t	1 504t	1 444t	1 386t	1 331t	1 277t	1 226t	1 177t	1 130t	1 085t	1 042t	1 000t
Encombrants (GBA et CCBS)	626t	576t	530t	487t	448t	412t	379t	349t	321t	295t	272t	250t	230t
Gravâts (GBA et CCBS)	703t	696t	689t	682t	675t	668t	662t	655t	649t	642t	636t	629t	623t
Autres Gravâts	757t	1 515t	2 276t	3 039t	3 803t	4 570t	5 338t	2 345t					
TOTAL	3 717t	4 354t	4 999t	5 652t	6 313t	6 981t	7 657t	4 575t	2 147t	2 068t	1 992t	1 921t	1 853t

Tonnages par flux de déchets et par entité	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038
OMR	1 632t	1 567t	1 504t	1 444t	1 386t	1 331t	1 277t	1 226t	1 177t	1 130t	1 085t	1 042t	1 000t
<i>Dont CCBS</i>	816t	783t	752t	722t	693t	665t	639t	613t	589t	565t	543t	521t	500t
<i>Dont GBA</i>	816t	783t	752t	722t	693t	665t	639t	613t	589t	565t	543t	521t	500t
Encombrants	626t	576t	530t	487t	448t	412t	379t	349t	321t	295t	272t	250t	230t
<i>Dont CCBS</i>	460t	423t	389t	358t	330t	303t	279t	257t	236t	217t	200t	184t	169t
<i>Dont GBA</i>	166t	152t	140t	129t	119t	109t	100t	92t	85t	78t	72t	66t	61t
Gravâts	703t	696t	689t	682t	675t	668t	662t	655t	649t	642t	636t	629t	623t
<i>Dont CCBS</i>	505t	500t	495t	490t	485t	480t	475t	471t	466t	461t	457t	452t	448t
<i>Dont GBA</i>	198t	196t	194t	192t	190t	188t	186t	185t	183t	181t	179t	177t	176t

- **Evolution des tonnages**, nous avons repris les baisses constatées et prévisionnelles de tonnages en fonction des différents flux à savoir :
 - Pour les **OMR**, une baisse pour les deux EPCI de **-4%/an**
 - Pour les encombrants, **une baisse de -8%/an** (en lien également avec les contrôles d'accès mis en place sur les déchèteries concernées à compter de 2026 pour Pont de Vaux et 2027 pour Saint Trivier de Courtes)
 - Environ **-1%** pour les gravâts
 - Et enfin des gravâts provenant de tiers privés venant combler l'ISDI pendant la période d'exploitation (Mi 2033) avec une montée en puissance des tonnages apportés



3.1 HYPOTHESES TECHNIQUES GENERALES

➤ Hypothèses techniques générales : projection des flux en fonction des hypothèses et des sites de traitement

Projection des flux d'OMR		2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038
Site de CROCU		1 632t												
Site d'OVADE			1 567t	1 504t	1 444t	1 386t	1 331t	1 277t	1 226t	1 177t	1 130t	1 085t	1 042t	1 000t
	<i>Dont CCBS</i>		783t	752t	722t	693t	665t	639t	613t	589t	565t	543t	521t	500t
	<i>Dont GBA</i>		783t	752t	722t	693t	665t	639t	613t	589t	565t	543t	521t	500t
TOTAL		1 632t	1 567t	1 504t	1 444t	1 386t	1 331t	1 277t	1 226t	1 177t	1 130t	1 085t	1 042t	1 000t

Projection des flux d'encombrants		2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038
Site de CROCU		626t												
Site d'OVADE			576t	530t	487t	448t	412t	379t	349t	321t	295t	272t	250t	230t
	<i>Dont CCBS</i>		423t	389t	358t	330t	303t	279t	257t	236t	217t	200t	184t	169t
	<i>Dont GBA</i>		152t	140t	129t	119t	109t	100t	92t	85t	78t	72t	66t	61t
TOTAL		626t	576t	530t	487t	448t	412t	379t	349t	321t	295t	272t	250t	230t

Projection des flux gravâts		2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038
Site de CROCU		703t	696t	689t	682t	675t	668t	662t	328t					
Site d'OVADE									328t	649t	642t	636t	629t	623t
	<i>Dont CCBS</i>								235t	466t	461t	457t	452t	448t
	<i>Dont GBA</i>								92t	183t	181t	179t	177t	176t



3.1 HYPOTHESES TECHNIQUES GENERALES

➤ Hypothèses techniques générales : projection de la population pour les deux membres du SM de CROCU

Population totale	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038
Population totale	16736												
<i>Dont CCBS</i>	<i>10 377</i>												
<i>Dont GBA</i>	<i>6 359</i>												

- La population a été déterminée en fonction des tonnages et des ratios de production de déchets en kg/hab
- Les données utilisées sont celles de 2024 pour les deux EPCI membres de CROCU



3.2 HYPOTHESES FINANCIÈRES

➤ Hypothèses pour les recettes de fonctionnement

- **Prise en compte des recettes liées à l'accueil des gravâts** de clients extérieurs sur la période 2026 à 2032 dans le cadre de l'ISDI
 - Prix à la tonne : nous sommes partis sur un montant de 5€ HT/t : prix globalement compétitif
 - Tonnages : en fonction des apports des deux membres actuels, le solde permet alors, comme postulat, de combler l'ISDI
- **Vente de compost** : nous n'avons pas pris de recettes dans la mesure où les dernières ventes ont été réalisées en 2025
- **Loyer des panneaux photovoltaïques**
 - Estimation d'une recette d'environ 30k€/ an
 - Au regard des procédures, prise en compte de la recette à compter de 2027 seulement
- **Amortissement des subventions d'investissement**
 - Nous avons retenu le même profil d'amortissement que les dotations aux amortissements des biens du SM de CROCU
- **Participation des deux EPCI membres**
 - La participation des deux EPCI membres permet de couvrir les charges (yc la dotation aux amortissements permettant de financer le remboursement en capital de la dette) tout en tenant compte des résultats cumulés actuels qui viennent diminuer les contributions sur la période
 - La répartition est celle mise en place à ce jour : 60% CCBS et 40% GBA

➤ Hypothèses pour les recettes d'investissement

- Les recettes d'investissement sont constituées des dotations aux amortissements des biens
- En fin de période, la section d'investissement constatera, en l'absence de travaux, un solde positif de reports non négligeable

Etude d'impact de l'adhésion du Syndicat Mixte de CROCU à Organom – Annexe rapport CS du 1er/07/2025



3.2 HYPOTHESES FINANCIERES

➤ Hypothèses pour les dépenses de fonctionnement

▪ Concernant les dépenses liées aux contrats d'exploitation du site

- Contrat avec SERPOL pour la gestion de l'ISDND en 2026 : 265k€ puis 0€ car arrêt du marché
- Contrat avec SERPOL pour la maintenance de la station des lixiviats : 90k€ en 2026 puis 45k€ en 2027 et 2028 (diminution des volumes) puis 20k€ à compter de 2029 (diminution des volumes)
- Coûts de traitement des lixiviats : même tendance que le contrat de SERPOL avec la maintenance de la station de lixiviats

▪ Pour les charges externes :

- Prélèvements et analyse du site : même évolution que le contrat de SERPOL avec la maintenance de la station de lixiviats
- Transport des lixiviats : même évolution que le contrat de SERPOL avec la maintenance de la station de lixiviats
- TGAP : uniquement en 2026 concernant la TGAP des OMR et des encombrants à hauteur de 65€/t. A compter de 2027 et de l'ISDI : aucune TGAP
- Prise en compte du coût externalisé pour l'ISDI de l'ordre de 16€/T et par an

▪ Charges de personnel

- L'agent est basculé à compter du 1^{er} janvier 2026 dans les effectifs d'Organom avec une prise en charge par le budget et les EPCI membres d'Organom (Cf. Rapport CST à ce sujet)

▪ Charges financières

- Prise en compte de l'extinction de la dette à horizon 2038

▪ Provisions pour charges liées aux travaux de post exploitation

- Montant total de la provision à fin 2025 : 266 947,20€
- Montant des travaux (estimatif révisé à horizon 2033 (+15%)) : 460k€, soit un solde à provisionner de 193k€ environ sur 8 ans (fin de de l'autorisation préfectorale)
- Provision annuelle revue entre 2026 et 2032 : 24k€ → Cela permet alors de reprendre les provisions en 2033 pour financer les travaux de post exploitation



3.2 HYPOTHESES FINANCIERES

➤ Hypothèses pour les dépenses de fonctionnement

▪ Concernant les dotations aux amortissements

- Reprise des profils d'amortissement de chaque bien jusqu'en 2038
- A fin 2038 : il resterait une Valeur Nette Comptable (VNC) des biens de 66k€ environ à amortir

▪ Pour les charges externes :

- Prélèvements et analyse du site : même évolution que le contrat de SERPOL avec la maintenance de la station de lixiviats
- Transport des lixiviats : même évolution que le contrat de SERPOL avec la maintenance de la station de lixiviats
- TGAP : uniquement en 2026 concernant la TGAP des OMR et des encombrants à hauteur de 65€/t. A compter de 2027 et de l'ISDI : aucune TGAP

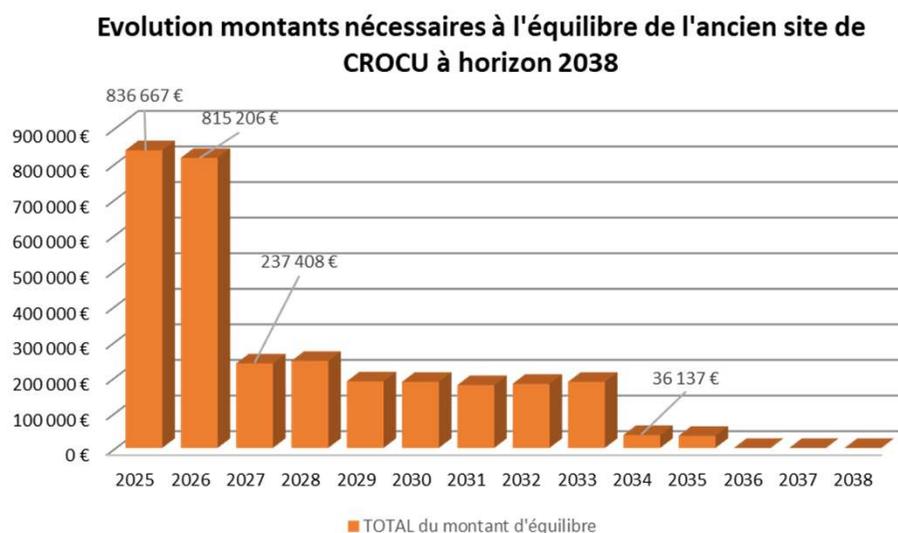
➤ Hypothèses pour les dépenses d'investissement

- Prise en compte de l'extinction de la dette à horizon 2038
- Pas de travaux de prévus en dehors des travaux de post exploitation en 2033, financés à 100% par une reprise sur provision la même année



3.3 ÉVOLUTION DES MONTANTS NÉCESSAIRES A L'ÉQUILIBRE DE L'ANCIEN SITE A L'HORIZON 2038

➤ Montants nécessaires à l'équilibre de l'ancien site de CROCU



- L'année 2026 engendre un montant d'équilibre en légère baisse par rapport à 2025.
- **A compter de 2027, les montants permettant l'équilibre contribuent notamment au paiement de l'annuité de la dette, quelques dépenses de fonctionnement (contrats de maintenance, contrats pour gestion de l'ISDI, provisions pour la post exploitation)**
- A compter de 2034, les montants nécessaires à équilibrer le site baissent de manière importante dans la mesure où l'ISDI n'est plus en exploitation et que la provision pour post exploitation est terminée également. Le site ne serait plus en exploitation



3.4 IMPACTS FINANCIERS POUR ORGANOM

➤ Hypothèses retenues pour la contribution à l'habitant et les tarifs par flux de déchets au sein d'Organom

Hypothèses selon prospective Organom 2024 - Recettes	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038
Contribution à l'habitant en €	15,80 €	16,80 €	17,80 €	17,80 €	17,80 €	17,80 €	17,80 €	17,80 €	17,80 €	17,80 €	17,80 €	17,80 €	17,80 €	17,80 €
Tarif à la tonne OMR (OVADE + CSR à compter de 2028) Prix enfouissement CROCU pour 2026 hors TGAP et Prix Organom OVADE hors TGAP 2027		175,00 €	153,00 €	222,00 €	224,22 €	226,46 €	228,73 €	231,01 €	233,32 €	235,66 €	238,01 €	240,39 €	242,80 €	245,23 €
Tarif à la tonne encombrants hors TGAP		139,08 €	141,17 €	143,28 €	145,43 €	147,61 €	149,83 €	152,08 €	154,36 €	156,67 €	159,02 €	161,41 €	163,83 €	166,29 €
TGAP encombrants		65,00 €	65,00 €	65,00 €	65,00 €	65,00 €	65,00 €	65,00 €	65,00 €	65,00 €	65,00 €	65,00 €	65,00 €	65,00 €
Tarif à la tonne gravâts		7,30 €	7,41 €	7,52 €	7,63 €	7,75 €	7,86 €	7,98 €	8,10 €	8,22 €	8,35 €	8,47 €	8,60 €	8,73 €

Hypothèses selon prospective Organom 2024 - charges	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038
Coût à la tonne OMR - forfait OVADE	124,59 €	128,76 €	132,22 €	179,84 €	192,82 €	195,71 €	198,65 €	201,19 €	204,92 €	209,90 €	213,05 €	216,25 €	219,49 €	222,78 €
TGAP	65,00 €	65,00 €	65,00 €	65,00 €	65,00 €	65,00 €	65,00 €	65,00 €	65,00 €	65,00 €	65,00 €	65,00 €	65,00 €	65,00 €
Coût à la tonne Encombrants ISDND														
Coût à la tonne Gravâts ISDND														

- Les montants ci-dessus sont ceux issus de la prospective 2024 d'Organom. **Ces montants tiennent compte du projet de chaufferie CSR.** Les montants sont actualisés à la différence des montants pour le SM de CROCU
- Pour 2026, le tarif OMR appliqué dans le cadre du traitement par enfouissement sur le site de CROCU n'est pas le tarif OMR OVADE. En effet, étant sur deux procédés différents (au delà de la TGAP qui s'appliquera à 100% sur ces tonnages en 2026), le tarif permettant de couvrir les coûts du site de CROCU ressortirait à 175€/T hors TGAP. Un nouveau tarif devra être délibéré fin 2025 pour une année**
- Pour 2027, le tarif appliqué est celui pour le traitement des OMR par OVADE et enfouissement des refus (+5% par rapport à 2026). La chaufferie CSR intervenant qu'en 2028.**
- Pour les coûts encombrants et gravats, les coûts concernent des coûts fixes de l'ISDND et peu voire pas de coûts variables sauf la TGAP. Nous n'avons pas retenu de coûts variables supplémentaires**



3.4 IMPACTS FINANCIERS POUR ORGANOM

➤ Impacts pour Organom suite à l'adhésion (recettes supplémentaires perçues)

Recettes suite à l'adhésion de CROCU	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038
Contribution à l'habitant		281 171 €	297 907 €											
<i>Dont CCBS</i>		174 338 €	184 715 €	184 715 €	184 715 €	184 715 €	184 715 €	184 715 €	184 715 €	184 715 €	184 715 €	184 715 €	184 715 €	184 715 €
<i>Dont GBA</i>		106 833 €	113 192 €	113 192 €	113 192 €	113 192 €	113 192 €	113 192 €	113 192 €	113 192 €	113 192 €	113 192 €	113 192 €	113 192 €
Contribution à la tonne pour les OMR (OVADE + CSR tiers)		391 680 €	341 545 €	333 899 €	323 749 €	313 907 €	304 364 €	295 111 €	286 140 €	277 441 €	269 007 €	260 829 €	252 900 €	245 212 €
<i>Dont CCBS</i>		195 840 €	170 772 €	166 950 €	161 874 €	156 953 €	152 182 €	147 556 €	143 070 €	138 721 €	134 504 €	130 415 €	126 450 €	122 606 €
<i>Dont GBA</i>		195 840 €	170 772 €	166 950 €	161 874 €	156 953 €	152 182 €	147 556 €	143 070 €	138 721 €	134 504 €	130 415 €	126 450 €	122 606 €
Contribution à la tonne pour les encombrants (enfouissement)		127 672 €	118 659 €	110 288 €	102 512 €	95 289 €	88 578 €	82 345 €	76 553 €	71 172 €	66 173 €	61 527 €	57 210 €	53 199 €
<i>Dont CCBS</i>		93 877 €	87 250 €	81 094 €	75 376 €	70 065 €	65 131 €	60 548 €	56 289 €	52 333 €	48 656 €	45 241 €	42 066 €	39 117 €
<i>Dont GBA</i>		33 796 €	31 410 €	29 194 €	27 135 €	25 223 €	23 447 €	21 797 €	20 264 €	18 840 €	17 516 €	16 287 €	15 144 €	14 082 €
Contribution à la tonne pour les gravats (enfouissement)		5 131 €	5 156 €	5 181 €	5 206 €	5 231 €	5 257 €	5 282 €	2 654 €	5 334 €	5 360 €	5 386 €	5 412 €	5 438 €
<i>Dont CCBS</i>		3 686 €	3 704 €	3 722 €	3 740 €	3 758 €	3 776 €	3 794 €	1 906 €	3 831 €	3 850 €	3 868 €	3 887 €	3 906 €
<i>Dont GBA</i>		1 445 €	1 452 €	1 459 €	1 467 €	1 474 €	1 481 €	1 488 €	748 €	1 502 €	1 510 €	1 517 €	1 524 €	1 532 €
TOTAL recettes	0 €	805 654 €	763 268 €	747 275 €	729 374 €	712 334 €	696 106 €	680 646 €	663 254 €	651 855 €	638 447 €	625 649 €	613 429 €	601 756 €
<i>Dont CCBS</i>		467 740 €	446 441 €	436 480 €	425 705 €	415 491 €	405 804 €	396 613 €	385 980 €	379 599 €	371 725 €	364 239 €	357 119 €	350 344 €
<i>Dont GBA</i>		337 914 €	316 827 €	310 795 €	303 669 €	296 843 €	290 302 €	284 033 €	277 274 €	272 255 €	266 722 €	261 411 €	256 311 €	251 412 €

- Dans la mesure où les deux membres adhèrent pour la totalité de leur territoire à compter du 1^{er} janvier 2026, la contribution à l'habitant s'applique au total de leur population.
- Par ailleurs, Organom applique la tarification prévue en fonction des différents flux de tonnages à compter de 2026



3.4 IMPACTS FINANCIERS POUR ORGANOM

➤ Impacts pour Organom suite à l'adhésion (charges supplémentaires perçues)

Dépenses supplémentaires pour Organom suite adhésion CROCU	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038
Charges de personnel reprises (mutualisées)		59 562,00 €	59 562,00 €	59 562,00 €	59 562,00 €	59 562,00 €	59 562,00 €	59 562,00 €	59 562,00 €	59 562,00 €	59 562,00 €	59 562,00 €	59 562,00 €	59 562,00 €
Coût OVADE traitement (yc CSR)			207 154,39 €	270 492,18 €	278 413,03 €	271 285,65 €	264 340,74 €	257 008,99 €	251 305,69 €	247 118,17 €	240 791,95 €	234 627,67 €	228 621,21 €	222 768,50 €
Coût traitement encombrants ISDND + TGAP			37 410,88 €	34 418,01 €	31 664,57 €	29 131,40 €	26 800,89 €	24 656,82 €	22 684,27 €	20 869,53 €	19 199,97 €	17 663,97 €	16 250,85 €	14 950,79 €
Coût traitement gravâts ISDND														
Transport des OMR (pris en charge par la collecte)														
Transport des encombrants pris en charge par la collecte)														
TOTAL Dépenses		59 562 €	304 127 €	364 472 €	369 640 €	359 979 €	350 704 €	341 228 €	333 552 €	327 550 €	319 554 €	311 854 €	304 434 €	297 281 €
Montants nécessaires à couvrir le site de CROCU	0 €	815 206 €	237 408 €	244 646 €	187 163 €	185 656 €	176 685 €	180 327 €	185 530 €	36 137 €	34 161 €	0 €	0 €	0 €

- Pour l'année 2026, la situation est particulière du fait de la continuité de traitement sur le site de CROCU. Ainsi, les charges se répartissent :
 - **En majorité sur l'ancien site de CROCU pour 811k€**
 - **Le personnel qui sera repris par Organom**
- **Pour les autres années à compter de 2027, les charges se répartissent de la manière suivante :**
 - Pour la majorité sur le site d'Organom (traitement des OMR et des encombrants) ;
 - Pour le solde afin de couvrir les coûts restant sur le site de CROCU (à savoir annuité de dette, provisions pour post exploitation, et quelques dépenses de fonctionnement et de maintenance)



3.5 PROJECTION DES CONTRIBUTIONS DE GBA ET DE LA CCBS

➤ Projection des contributions de GBA et de la CCBS à horizon 2038

